

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

OBJET :

**Adhésion au groupement de commandes
pour les services de communications électroniques
pour la période 2013-2015**

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°13

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics issu des décrets n° 2006-975 du 1er août 2006 et 2011-1000 du 25 août 2011, et notamment son article 8,

Vu la proposition de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 10 janvier 2012 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle sera confirmée le 23 mars 2012 par délibération de son conseil,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

Vu le budget,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du

groupement,

Lot n°1 :

-Téléphonie fixe lignes isolées et lignes de type numériques T0, abonnements, services et communications.

Lot n°2 :

-Téléphonie fixe lignes fortement sécurisées du SAMU, abonnements, services et communications.

-Numéros libre appel ou à coût partagé.

-Liaisons louées analogiques et numériques.

-Téléphonie fixe lignes de secours, abonnements, services et communications.

-Services temporaires, abonnements, services et communications.

-Téléphonie fixe autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de France Telecom.

Lot n°3 :

-Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.

-Téléphonie convergente fixe-mobile incluant accès voix et IP, abonnements, services et communications.

-Fourniture et maintenance des terminaux mobiles, fixes et accessoires.

Lot n°4 :

-Téléphonie fixe lignes de type numériques T2, abonnements, services et communications.

Lot n°5 :

-Réseaux VPN IP

-Accès Internet avec garantie de temps de rétablissement et services «professionnels »

-Accès nomades connexions, services et communications.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir,
- d'adhérer aux lots 1, 3 et 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive,

- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune, Monsieur Guy FRANIATTE, en qualité de titulaire et Madame Marie-Catherine SELLIER en qualité de suppléante, pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement,
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres par les services de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents, conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte Monsieur Guy FRANIATTE, en qualité de titulaire et Madame Marie-Catherine SELLIER en qualité de suppléante et autorise le lancement d'appel d'offres et la signature des marchés.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 23 mars 2012

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN